

20 9^{bre} après avoir publié trois dimanches de suite, dans
1836 L'église de S^{te} anne, les bans du future mariage
entre louis de Séraphin grégoire le blanc, fils majeur de
mieuce légitime mariage de Jean baptiste le blanc et
et Thotiste d'urusle Doucette d'une part
Doucette et d'Anne Catherine mieuce fille Majeure de
3 légitime mariage de louis muice et de
Théotiste Doucette après avoir observé toutes
les regles et formalités prescrites par L'église
Cha. ap. et R. nes'étant trouvé aucun
empêchement ou opposition, excepte l'empêche
ment de Consanguinité au 3 et du quel je
les ai dispensé, ensuite j'ai reçu aujourd'hui
leur mutuel consentement et je leur ai donné la
benediction nuptiale enprésence de charles
thérieau et d'épolite Babin Charles Thériaux

f. A Amable prêtre Mis A

28 avril après avoir publié les bans à la messe paroissiale
1837 dans l'église de S^{te} anne du future mariage
Simon de Simon bouquet, fils Majeure de légitime
Bouttier mariage de defut jean filix Bouquet et
et anne danne marguerite doucette d'une part
marguerite et entre marguerit mieuce fille majeure
doucette de légitime mariage de luc mieuce et de
4 Marguerite le Blanc; après avoir observé
toutes les regles et formalités prescrites par
L'église Cha. A. et R. ne s'étant trouve
aucun empechement ou opposition excepté
l'empêchement de consanguinité au 4^{me}
duquel je les ai dispensé et reçu aujourd'hui
leur mutuel consentement, et je leur ai donné